

## **Lettre ouverte de l'Association des Amis du Rayol Canadel aux candidats aux élections municipales de mars 2020**

Notre association a pour but la protection de l'environnement du Rayol Canadel et cette lettre se base sur notre expérience, les événements vécus ces dernières années et les souhaits de nos adhérents. Nous voulons œuvrer efficacement et sereinement dans ce but, en favorisant la démocratie participative au sein de notre commune dans un cadre ouvert et transparent permettant une discussion apaisée entre tous ses habitants. La participation de ces derniers et de leurs associations au processus d'élaboration des décisions qui engagent l'avenir du Rayol Canadel est fondamentale et nécessaire.

L'évolution de notre village, de ce balcon sur la mer, est l'affaire de tous.

Dans ce contexte, nous souhaitons que les candidats aux élections municipales s'engagent à respecter les principes déontologiques indiqués ci-dessous et prennent position par rapport aux points de vue exprimés par l'Association des Amis du Rayol Canadel sur les principaux projets de la commune.

### **Le respect des principes déontologiques**

- Associer la population aux décisions sur les projets importants par le biais de consultations ou de référendums locaux.
- Assurer la transparence de l'action publique pour que la population soit au courant des documents communicables les plus importants, des frais d'avocats engagés par la commune, de tous les jugements rendus la concernant et des comptes rendus d'activité des concessionnaires des plages.
- Assurer la transparence et le suivi de l'exécution des contrats, marchés et concessions passés par la commune par une information adéquate sur les critères de choix des entreprises et concessionnaires.
- Assurer le contrôle financier de cette action publique par la mise à disposition trimestrielle des comptes de la commune
- Permettre aux élus minoritaires d'exercer leurs droits à l'information et à l'expression.
- Prévenir les conflits d'intérêts en demandant aux conseillers municipaux de ne pas délibérer sur les sujets les concernant de près.

### **Les principaux projets de la commune :**

Suite au débat organisé par l'AARC le 5 août 2019, nos adhérents ont émis les souhaits et questionnements suivants :

- **Le cœur de village :**
  - Renforcer l'attractivité du « centre » existant afin, notamment, d'attirer les jeunes.
  - Préserver le caractère unique du Rayol Canadel en l'embellissant.
  - Réhabiliter les tennis.
- **ZAC de la Tessonnière et des Arômes :**
  - Classement définitif en zones inconstructibles et protégées.
  - Obtenir le nettoyage des propriétés laissées à l'abandon.
- **La zone du petit port**
  - Reclassement en zone N (espace naturelle)
- **Plages :**
  - Réhabilitation du grand escalier de la plage du Rayol.
  - Concertation nécessaire sur le projet d'arrière plage du Canadel.
- **Mouillages :**
  - Augmenter le nombre de mouillages pour les petits bateaux et réétudier les tarifs.
  - Pertinence du système de navettes susceptible d'être mis en place en 2020.
  - Publier le bilan financier de cette politique des mouillages.
- **Voie verte :**
  - Ré-ouvrir complètement le tronçon traversant notre commune.
- **Divers :**
  - Etude de la possibilité de la collecte des végétaux, organisée par la commune.
  - Veiller à l'égalité des investissements entre le Rayol et le Canadel.
  - Réhabilitation complète du bâtiment de la pharmacie.
  - Tout mettre en œuvre pour conserver notre médecin et notre école.

L'AARC attend donc vos prises de position écrites sur toutes ces questions émises par nos adhérents.